



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

COM : Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Question écrite n° 84401

Texte de la question

M. Daniel Gibbes attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la prolifération des macro-algues brunes sur les littoraux des îles du Nord. Si la situation peut certes apparaître moins problématique qu'en Guadeloupe ou Martinique, il souhaite souligner que les deux jeunes collectivités d'outre-mer ne sont toutefois pas épargnées par ces importants échouages de sargasses. Un phénomène naturel apparu en 2011 sur les côtes des deux collectivités et dont les nuisances continuent de peser sur la vie quotidienne des insulaires tout d'abord et menacent en outre directement la principale industrie de ces deux territoires : le tourisme. Il s'inquiète ainsi de ce que les deux collectivités ne semblent pas incluses dans le plan d'action à trois volets annoncé il y a quelques semaines par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il lui demande des précisions quant à cette situation préoccupante pour les deux collectivités d'outre-mer.

Texte de la réponse

Pour faire face à la prolifération des macro-algues brunes qui touche particulièrement les Antilles depuis plusieurs années, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer chargée des relations internationales sur le climat, a annoncé en mai 2015 lors de son déplacement en Martinique un plan d'action pour lutter contre ce phénomène récurrent. Un projet de recherche à l'échelle de la région des Caraïbes est en train de se construire. Il concerne le volet « amélioration des connaissances pour anticiper et agir à la source du problème ». Il va recevoir l'appui financier de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et des collectivités des Antilles. Il a pour objectif de combiner l'analyse des images satellites avec les modèles de courants de surface dans la zone de convergence nord équatoriale, corrélée aux bases de données d'échouages. Il permettra de modéliser et prévoir le risque de présence de sargasses dans la Caraïbe. Les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin font bien entendu partie du périmètre de l'étude. Un autre axe concerne la mise en place d'infrastructures de gestion et de valorisation des sargasses. Un appel à projets a été lancé par l'ADEME en Martinique et en Guadeloupe pour une meilleure gestion des crises futures grâce au développement de techniques innovantes. Il s'agit à la fois de trouver de nouvelles techniques de ramassage, et de gérer l'élimination des algues. Les lauréats de cet appel ont été désignés en juin, les projets commencent donc à se mettre en place. Les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin pourront pleinement profiter des projets sélectionnés dans les Antilles et tirer profit des expérimentations qui seront développées. Par ailleurs, une réflexion sur une meilleure connaissance du phénomène a été lancée au travers d'une action de coordination confiée par le ministère chargé de l'environnement à l'institut recherche sur le développement (IRD).

Données clés

Auteur : [M. Daniel Gibbes](#)

Circonscription : Saint-Barthélemy et Saint-Martin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84401

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 novembre 2015

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5108

Réponse publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5496